SOCIÉTÉ DE FIDUCIE OLYMPIA

Titres du marché dispensé
Documents requis pour le financement
Division des services de comptes de placement

La Société de fiducie Olympia (« **Olympia** ») est heureuse d'offrir aux clients la possibilité d'acheter des titres du marché dispensé approuvés dans le cadre de leurs régimes autogérés. Afin de réaliser un achat de placement, Olympia exigera la livraison et l'approbation des documents suivants :

1. ***Lettre de directive, de renonciation et d'indemnisation*** remplie et signée en ligne par le client en utilisant le portail Olympia.
    - Le compte doit disposer de fonds suffisants pour répondre au montant de souscription, plus tous les frais applicables.
    - Ce formulaire peut également être rempli et soumis manuellement, mais comportera des frais supplémentaires.
    - S'il **n'est pas** soumis par le biais du portail ou par un courtier sur le marché dispensé (CMD), Olympia contactera le client pour vérifier et confirmer les instructions d'achat. Le financement ne sera pas effectué tant que la confirmation du client n'aura pas été reçue.
2. **Copie originale du certificat.**
    - Les certificats globaux sont privilégiés et doivent être émis à la « **Société de fiducie Olympia** ». Le certificat global doit inclure **à la fois** une ***attestation signée d'un dirigeant - certificat global d'actions*** ET l'« ***Annexe A*** » dans un format approuvé par Olympia.
    - Les certificats originaux doivent être envoyés à notre bureau de Calgary à l'attention des **titres IAS**.
    - Olympia doit recevoir le certificat original **avant le financement**, à moins que l'émetteur n'ait déterminé que les fonds soient remis à un avocat.
    - Si les fonds sont remis à un avocat en fiducie, Olympia doit recevoir le certificat original dans les 21 jours suivant le financement.
    - Si des certificats individuels doivent être émis, ils doivent être envoyés à la « **Société de fiducie Olympia CEF [nom du client], numéro de compte [numéro de compte du client]**. »
3. Pour les titres inscrits en compte, une ***attestation signée d'un dirigeant - titres inscrits en compte*** et l'« Annexe A » dans un format approuvé par Olympia.

Tous les documents seront examinés par Olympia pour vérifier leur exactitude **avant le financement**. Tous les documents autres que les certificats peuvent être envoyés par courriel aux fins d'examen. Les fonds seront libérés dans un délai de deux à trois jours ouvrables suivant la réception des documents dûment remplis et du certificat original.

Chaque mois civil, l'émetteur peut effectuer une offre de titres détenus, en totalité ou en partie, par Olympia sans frais supplémentaires. Les offres supplémentaires de titres effectuées par l'émetteur au cours du même mois civil peuvent être assujetties à des frais supplémentaires payables par l'émetteur à Olympia, à sa seule discrétion.

Olympia peut libérer des fonds par :

1. **Virement bancaire :** Les fonds seront envoyés par virement bancaire directement sur le compte de l'émetteur ou de l'avocat. **Il s'agit de la méthode préférée d'Olympia et elle accélère la livraison des fonds.**
    - Pour choisir cette option, un ***formulaire de demande de renseignements pour virement*** doit être rempli par la partie destinataire, et qui nécessite également un spécimen de chèque du compte bancaire.
        - Pour les souscriptions en $ US payés en $ US, le spécimen de chèque NUL doit être tiré d'un compte en $ US détenu dans une institution financière canadienne.
    - Olympia ne facture aucuns frais pour cette option. Cependant, l'établissement destinataire peut exiger des frais à la partie recevant le virement.
    - L'heure limite quotidienne pour les virements est 12 h 30 HNR.
2. **Dépôt direct :** Olympia émettra un chèque et l'enverra par messagerie à la banque le jour même pour dépôt au compte du destinataire.
    - Pour choisir cette option, un spécimen de chèque du compte destinataire est requis.
        - Pour les souscriptions en $ US payés en $ US, le spécimen de chèque NUL doit être tiré d'un compte en $ US détenu dans une institution financière canadienne.
    - L'heure limite quotidienne pour les dépôts directs est 14 h 30 HNR.
3. **Chèque :** un chèque peut être envoyé à la partie réceptrice ou récupéré à notre bureau pendant les heures normales d'ouverture.